

**Compte-rendu intégral des délibérations
du Conseil Municipal de Vernoux-en-Vivaraïs
Séance du 30 mars 2009**

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 25 mars 2009
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 25 mars 2009
- en exercice	: 19		
- qui ont pris part à la délibération	: 18		

Présents : Mesdames Sabine CUENCA, Christiane DUSSERT, Renée FAVERJON, Claude MARTIN, Danielle SAGNES ; Mademoiselle Lucie PIERREFEU ; Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Claude FERRIER, Marcel FRECHET, Gérard GOULLEY et Gilbert GREVE.

Procurations de Madame Jacqueline CALIXTE à Madame Renée FAVERJON, Madame Pascale CHASTAGNARET à Monsieur Olivier CHASTAGNARET, Mademoiselle Sophie BEAL à Monsieur Gérard GOULLEY, Monsieur François DELARBRE à Madame Claude MARTIN, Monsieur Pascal FUOCO à Monsieur Claude FERRIER, Monsieur Gilles LAMBOLEY à Marcel FRECHET.

Absent : Monsieur Lilian GAILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CHASTAGNARET

Le vendredi treize mars deux mille neuf à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude MARTIN, Maire.

1. Compte administratif 2008

Monsieur Yohan BLANCHARD, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal le compte administratif de chacun des budgets de la Commune pour l'exercice 2008.

I- Concernant le budget général :

- Pour la section de fonctionnement :

Charges à caractère général : la consommation des crédits a été multipliée par deux par rapport à 2007 pour ce qui concerne l'entretien des bâtiments et par trois pour ce qui concerne l'entretien des routes.

Charges de personnel : le montant total des charges de personnel (titulaire et contractuel) est identique à celui de l'année 2007 si l'on fait abstraction des charges d'apprentissage. Ces dernières varient en fonction de l'âge et de l'ancienneté de l'apprenti.

Charges de gestion courante : l'augmentation des subventions versées aux associations est compensée par la baisse de certaines participations au SIVM des Services du Canton de Vernoux.

Charges financières : elles poursuivent leur baisse.

Par rapport à l'année 2007, les charges de fonctionnement ont progressés de 3,13 % quant aux recettes elles ont progressés de 2,74 %

- Pour la section d'investissement :

Le montant des dépenses engagées et payées sur l'exercice 2008 s'élève à 588 015,72 € dont 201 804,09 € inscrits en reste à réaliser.

Ce montant englobe les acquisitions foncières pour 104.905,37 € ; des travaux sur la voirie pour 222.243,31 € ; l'acquisition de matériel roulant pour 12 076,01 € ; l'achèvement des opérations lancées avant le renouvellement général du Conseil municipal.

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 297 655,13 €.

Le montant des recettes engagées et encaissées prend en compte 53 349,26 € de subventions (dont 18 232 € sont inscrits en reste à réaliser) et 90 860 € de fonds de compensation de TVA.

II- Concernant le budget C.C.A.S :

Les écritures de ce budget concernent la période de janvier à mars 2008. La Commune ayant déléguée sa compétence au Centre Intercommunal d'Action Sociale, la municipalité nouvellement élue n'a pas souhaité désigner un nouveau conseil d'administration.

Les dépenses relatives au cadeau de Noël et au repas des anciens sont désormais supportées par le budget général.

III- Concernant le budget Gîtes Salle Camping

Compte tenu des amortissements importants qu'il supporte (27 467 € en 2008), ce budget connaît depuis plusieurs années un déficit de fonctionnement et un excédent d'investissement.

La somme de 70.536 euros dans le cadre de l'affaire PENY, montant pour lequel la Commune a fait appel, n'a pas été mandatée en 2008.

La dotation aux amortissements devrait faire l'objet d'une rectification dans le courant de l'année 2009. Ce travail sera entrepris en collaboration avec les services du Trésor Public.

IV- Concernant le budget Lotissements

Les écritures de l'exercice comprennent :

- Le rachat et la revente d'un lot au lotissement de Siveyrac,
- Les frais de maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement du lotissement de la Pointe de Fromentières.

Tous budgets confondus, le résultat de clôture consolidé correspond aux objectifs du budget primitif modifié.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 voix contre (Madame Jacqueline CALIXTE) :

- donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2008 (le vote s'est fait par chapitre),
- considère les excédents de fonctionnement et décide de leur affectation par budget tel que présenté sur les tableaux annexés à la présente,
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

décide de la fermeture du budget du Centre Communal d'action Sociale.

2. Rénovation du stade de football

Madame le Maire rappelle que la procédure de consultation pour la rénovation du terrain de football a été lancée et que la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis ainsi qu'à l'analyse des offres. Le nouveau montant estimé des travaux (honoraires et imprévus compris) s'élève à 390 000 € HT.

Les subventions du Département de l'Ardèche, de la Fédération Française de Football Amateur et du Syndicat d'Energie de l'Ardèche sont acquises pour un montant de 125 000 € (32 % du montant des travaux).

La Commune attendait une subvention régionale de 58 000 € (15 % du montant des travaux). Compte tenu du nombre de dossiers, la Région Rhône Alpes a été amenée à définir des

critères d'attribution plus strictes. Le montant de l'aide sera connu dans le courant du mois de juin de cette année.

Mais surtout, la demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009 n'a pas été retenue par l'Etat, soit une aide 117 000 € (30 % du montant des travaux).

En contrepartie, la Commune peut prétendre au versement d'une subvention au titre du fonds de relance de l'économie. A ce jour, les taux et les plafonds de subventions ne sont pas connus et l'attribution de cette aide est incertaine.

Compte tenu de ces éléments qui font peser un risque sur l'utilisation des fonds propres de la Commune ou de la modification du volume de son endettement, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (Madame Christiane DUSSERT, Messieurs Olivier CHASTAGNARET et Gérard GOULLEY), confirme son souhait de voir aboutir ce projet et autorise Madame le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire à la poursuite de ce dossier.

3. Budget primitif 2009

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2009.

La particularité de ce budget est de regrouper ce qui précédemment faisait l'objet de budgets séparés pour ce qui concerne la gestion des gîtes, de la salle du lac et du camping d'une part et certaines dépenses à caractère social d'autre part.

I- Concernant le budget général :

a) Pour la section de fonctionnement :

Les prévisions de dépenses liées aux charges à caractère générales (chapitre 011) sont identiques aux dépenses de l'année 2008, exception faite de la somme de 74 358 € versée par la Commune suite à sa condamnation en appel dans l'affaire PENY/AQUAPARC.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont stables.

La prévision des dépenses de personnel (chapitre 012) augmente du fait :

- de la prévision de l'embauche durant une période de 21 semaines d'un agent saisonnier supplémentaire aux Services Techniques,
- l'intégration de la réforme de la catégorie C avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2008.

Les charges financières (chapitre 66) continuent de baisser. Ces charges prennent en compte 8 000 € d'intérêts d'une ligne de crédits. La Commune devrait avoir besoin de cette ligne de crédit pour faire à ses dépenses le temps de l'encaissement des subventions attendues et du Fonds de compensation de la TVA.

La dotation aux amortissements des biens et des travaux ayant trait à la gestion des gîtes, de la salle du lac et du camping (chapitre 68).

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont :

- augmentées pour ce qui concerne le produit des contributions directes suite à une augmentation des bases des taxes locales ;
- réduites pour toutes les autres lignes pour s'assurer de la réalisation du prévisionnel.

b) Pour la section d'investissement :

Les chapitres 21 « Immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisation en cours » prévoient :

- le paiement des restes à réaliser de l'année 2008, dont la liste est annexée à la présente délibération, pour un montant 201 804,09 €,
- le paiement du prix d'un tiers des acquisitions BALSAN et d'autres immeubles intéressant la Commune (articles 2111 et 2115),

- le montant correspondant à la valeur viabilisée du terrain du lotissement de la Pointe de Fromentières faisant l'objet d'un bail emphytéotique avec Vivarais Habitat (article 21318),
- le mandatement du prix des travaux pris en charge par la Commune sur le lotissement de la Pointe de Fromentières : voirie principale et éclairage public (article 2313),
- des travaux de voirie pour un montant de 190 000 €, honoraires comprises (article 2151),
- l'acquisition d'un tractopelle (article 21571),
- les écritures d'intégration dans l'inventaire communal de l'opération 1 PC par classe et l'informatisation de la bibliothèque (article 2183),
- les travaux de rénovation du stade de football pour un montant de 466 953 € (article 2315).

Le montant de 120 650 € au compte 2318 n'est pas affecté et permet l'équilibre du budget.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, sont inscrits :

- le FCTVA relatif aux dépenses constatées dans le compte administratif 2007 et 2008,
- les subventions attendues pour les travaux de voirie et de rénovation du stade de football (chapitre 13),
- les emprunts nécessaires aux acquisitions foncières (120 000 €) et au financement des travaux rénovation du stade de football (280 000 €)
- la vente des locaux de l'ancienne perception, des anciens garages de la DDE ainsi qu'un terrain pour permettre l'installation d'une chambre funéraire (chapitre 024),
- les écritures d'intégration dans l'inventaire communal de l'opération 1 PC par classe et l'informatisation de la bibliothèque (chapitre 23),
- le montant de l'amortissement des biens et des travaux ayant trait à la gestion des gîtes, de la salle du lac et du camping (chapitre 040).

II- Concernant le budget Lotissement

Ce budget prévoit :

- en dépenses : l'achèvement des travaux d'aménagement du lotissement de la Pointe de Fromentières et de la voirie du lotissement de Siveyrac ;
- en recettes : la vente des lots du lotissement de la Pointe de Fromentières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 voix contre (Madame Jacqueline CALIXTE) approuve le budget primitif 2009 tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Le vote s'est fait par chapitre.

4. Nomination de Monsieur Aldo PISCINI, Président du Comité de Jumelage de Baschi Citoyen d'honneur de la Commune de Vernoux-en-Vivarais

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Monsieur Aldo PISCINI Citoyen d'honneur de la Commune.

Madame le Maire rappelle que depuis la signature du traité de jumelage en août 1985, entre les Communes de Baschi et de Vernoux, Monsieur Aldo PISCINI, Président du Comité de Jumelage de Baschi, n'a cessé de travailler aux échanges annuels entre les habitants de nos deux communes.

Son engagement et sa bonne humeur ont été déterminants pour la réussite du jumelage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Aldo PISCINI, Président du Comité de Jumelage de Baschi, Citoyen d'honneur de la Commune de Vernoux-en-Vivarais

5. Désignation d'un délégué auprès du Conseil d'Administration du Collège Pierre Delarbre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Sabine CUENCA a démissionné de sa fonction de déléguée auprès du Conseil d'Administration du Collège Pierre Delarbre.

De nombreux conseillers ayant donné procuration, Madame le Maire propose :

- de reporter la désignation d'un nouveau délégué,
- de siéger temporairement au Conseil d'Administration du Collège Pierre Delarbre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, retient la proposition de Madame le Maire.

6. Remboursement de frais

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du remplacement du revêtement synthétique du terrain de football, une délégation de représentants de la Commune et de l'Association Sportive Vernousaine s'est rendue dans la Loire pour visiter différents terrains de football synthétique.

Monsieur Marcel FRECHET adjoint aux sports, a fait l'avance des frais de repas et Madame le Maire demande l'autorisation de lui rembourser la somme correspondante soit un montant de cent vingt trois euros (123,00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de cent vingt trois euros à Monsieur Marcel FRECHET.

7. Plantation d'arbres à l'hôpital Beauregard

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a souhaité que deux arbres soient plantés en remplacement de chaque arbre abattu sur le domaine public

A ce titre, Madame le Maire indique que la Commune a donné trois érables à l'Hôpital Beauregard pour une valeur de 500 euros.

Madame le Maire présente également un devis des pépinières JACQUET établi à la demande de l'Hôpital Beauregard pour un montant de 8 814,30 euros hors taxe.

Madame le Maire propose que la Commune participe financièrement à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de cinq cents euros pour sa participation à l'aménagement extérieur

8. Commission d'attribution de subventions aux associations

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à créer une commission pour l'examen des dossiers de demande de subventions des associations pour l'exercice 2009.

Après avoir fait acte de candidature, ont été désignés, à l'unanimité, en qualité de membre de la Commission d'attribution des subventions aux associations : Mesdames Sabine CUENCA, Danielle SAGNES ; Mademoiselle Sophie BEAL ; Messieurs Yohan BLANCHARD, Marcel FRECHET, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE et Gilles LAMBOLEY.

9. Contrat territorial pour une gestion durable de la ressource en eau pour le territoire « EYRIEUX - EMBROYE »

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Commission Permanente du Conseil Général dans sa séance du 2 mars 2009 a approuvé le contrat territorial pour l'assainissement et la restauration des cours d'eau sur le territoire « EYRIEUX - EMBROYE ».

Ce programme prévoit entre autres, pour la Commune de Vernoux-en-Vivarais :

- une tranche ferme sur la période 2009-2011 incluant dans la restauration des cours d'eau une aide pour l'étude qualité du lac aux Ramiers et petits aménagements pour améliorer la qualité du lac aux Ramiers ;
- une tranche ultérieure à 2011 comprenant des aides au titre de la création d'un système d'assainissement complet au hameau de la Justice.

La problématique de l'assainissement au quartier de Rantoine a été évoquée lors de la réunion territoriale organisée par le Département de l'Ardèche. Ce dossier pourra faire l'objet d'une inscription soit au titre du fonds de réserve pour la période 2009-2011, soit au titre de la tranche ultérieure à 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature, avec le Département de l'Ardèche, du Contrat territorial pour l'amélioration du cadre de vie des Ardéchois.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 1h30.

**Compte-rendu intégral des délibérations
du Conseil Municipal de Vernoux-en-Vivaraïs
Séance du 30 mars 2009**

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 25 mars 2009
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 25 mars 2009
- en exercice	: 19		
- qui ont pris part à la délibération	: 18		

Présents : Mesdames Sabine CUENCA, Christiane DUSSERT, Renée FAVERJON, Claude MARTIN, Danielle SAGNES ; Mademoiselle Lucie PIERREFEU ; Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Claude FERRIER, Marcel FRECHET, Gérard GOULLEY et Gilbert GREVE.

Procurations de Madame Jacqueline CALIXTE à Madame Renée FAVERJON, Madame Pascale CHASTAGNARET à Monsieur Olivier CHASTAGNARET, Mademoiselle Sophie BEAL à Monsieur Gérard GOULLEY, Monsieur François DELARBRE à Madame Claude MARTIN, Monsieur Pascal FUOCO à Monsieur Claude FERRIER, Monsieur Gilles LAMBOLEY à Marcel FRECHET.

Absent : Monsieur Lilian GAILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CHASTAGNARET

Le vendredi treize mars deux mille neuf à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude MARTIN, Maire.

1. Compte administratif 2008

Monsieur Yohan BLANCHARD, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal le compte administratif de chacun des budgets de la Commune pour l'exercice 2008.

I- Concernant le budget général :

- Pour la section de fonctionnement :

Charges à caractère général : la consommation des crédits a été multipliée par deux par rapport à 2007 pour ce qui concerne l'entretien des bâtiments et par trois pour ce qui concerne l'entretien des routes.

Charges de personnel : le montant total des charges de personnel (titulaire et contractuel) est identique à celui de l'année 2007 si l'on fait abstraction des charges d'apprentissage. Ces dernières varient en fonction de l'âge et de l'ancienneté de l'apprenti.

Charges de gestion courante : l'augmentation des subventions versées aux associations est compensée par la baisse de certaines participations au SIVM des Services du Canton de Vernoux.

Charges financières : elles poursuivent leur baisse.

Par rapport à l'année 2007, les charges de fonctionnement ont progressés de 3,13 % quant aux recettes elles ont progressés de 2,74 %

- Pour la section d'investissement :

Le montant des dépenses engagées et payées sur l'exercice 2008 s'élève à 588 015,72 € dont 201 804,09 € inscrits en reste à réaliser.

Ce montant englobe les acquisitions foncières pour 104.905,37 € ; des travaux sur la voirie pour 222.243,31 € ; l'acquisition de matériel roulant pour 12 076,01 € ; l'achèvement des opérations lancées avant le renouvellement général du Conseil municipal.

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 297 655,13 €.

Le montant des recettes engagées et encaissées prend en compte 53 349,26 € de subventions (dont 18 232 € sont inscrits en reste à réaliser) et 90 860 € de fonds de compensation de TVA.

II- Concernant le budget C.C.A.S :

Les écritures de ce budget concernent la période de janvier à mars 2008. La Commune ayant délégué sa compétence au Centre Intercommunal d'Action Sociale, la municipalité nouvellement élue n'a pas souhaité désigner un nouveau conseil d'administration.

Les dépenses relatives au cadeau de Noël et au repas des anciens sont désormais supportées par le budget général.

III- Concernant le budget Gîtes Salle Camping

Compte tenu des amortissements importants qu'il supporte (27 467 € en 2008), ce budget connaît depuis plusieurs années un déficit de fonctionnement et un excédent d'investissement.

La somme de 70.536 euros dans le cadre de l'affaire PENY, montant pour lequel la Commune a fait appel, n'a pas été mandatée en 2008.

La dotation aux amortissements devrait faire l'objet d'une rectification dans le courant de l'année 2009. Ce travail sera entrepris en collaboration avec les services du Trésor Public.

IV- Concernant le budget Lotissements

Les écritures de l'exercice comprennent :

- Le rachat et la revente d'un lot au lotissement de Siveyrac,
- Les frais de maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement du lotissement de la Pointe de Fromentières.

Tous budgets confondus, le résultat de clôture consolidé correspond aux objectifs du budget primitif modifié.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 voix contre (Madame Jacqueline CALIXTE) :

- donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2008 (le vote s'est fait par chapitre),
- considère les excédents de fonctionnement et décide de leur affectation par budget tel que présenté sur les tableaux annexés à la présente,
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

décide de la fermeture du budget du Centre Communal d'action Sociale.

2. Rénovation du stade de football

Madame le Maire rappelle que la procédure de consultation pour la rénovation du terrain de football a été lancée et que la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis ainsi qu'à l'analyse des offres. Le nouveau montant estimé des travaux (honoraires et imprévus compris) s'élève à 390 000 € HT.

Les subventions du Département de l'Ardèche, de la Fédération Française de Football Amateur et du Syndicat d'Energie de l'Ardèche sont acquises pour un montant de 125 000 € (32 % du montant des travaux).

La Commune attendait une subvention régionale de 58 000 € (15 % du montant des travaux). Compte tenu du nombre de dossiers, la Région Rhône Alpes a été amenée à définir des

critères d'attribution plus strictes. Le montant de l'aide sera connu dans le courant du mois de juin de cette année.

Mais surtout, la demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009 n'a pas été retenue par l'Etat, soit une aide 117 000 € (30 % du montant des travaux).

En contrepartie, la Commune peut prétendre au versement d'une subvention au titre du fonds de relance de l'économie. A ce jour, les taux et les plafonds de subventions ne sont pas connus et l'attribution de cette aide est incertaine.

Compte tenu de ces éléments qui font peser un risque sur l'utilisation des fonds propres de la Commune ou de la modification du volume de son endettement, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (Madame Christiane DUSSERT, Messieurs Olivier CHASTAGNARET et Gérard GOULLEY), confirme son souhait de voir aboutir ce projet et autorise Madame le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire à la poursuite de ce dossier.

3. Budget primitif 2009

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2009.

La particularité de ce budget est de regrouper ce qui précédemment faisait l'objet de budgets séparés pour ce qui concerne la gestion des gîtes, de la salle du lac et du camping d'une part et certaines dépenses à caractère social d'autre part.

I- Concernant le budget général :

a) Pour la section de fonctionnement :

Les prévisions de dépenses liées aux charges à caractère générales (chapitre 011) sont identiques aux dépenses de l'année 2008, exception faite de la somme de 74 358 € versée par la Commune suite à sa condamnation en appel dans l'affaire PENY/AQUAPARC.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont stables.

La prévision des dépenses de personnel (chapitre 012) augmente du fait :

- de la prévision de l'embauche durant une période de 21 semaines d'un agent saisonnier supplémentaire aux Services Techniques,
- l'intégration de la réforme de la catégorie C avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2008.

Les charges financières (chapitre 66) continuent de baisser. Ces charges prennent en compte 8 000 € d'intérêts d'une ligne de crédits. La Commune devrait avoir besoin de cette ligne de crédit pour faire à ses dépenses le temps de l'encaissement des subventions attendues et du Fonds de compensation de la TVA.

La dotation aux amortissements des biens et des travaux ayant trait à la gestion des gîtes, de la salle du lac et du camping (chapitre 68).

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont :

- augmentées pour ce qui concerne le produit des contributions directes suite à une augmentation des bases des taxes locales ;
- réduites pour toutes les autres lignes pour s'assurer de la réalisation du prévisionnel.

b) Pour la section d'investissement :

Les chapitres 21 « Immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisation en cours » prévoient :

- le paiement des restes à réaliser de l'année 2008, dont la liste est annexée à la présente délibération, pour un montant 201 804,09 €,
- le paiement du prix d'un tiers des acquisitions BALSAN et d'autres immeubles intéressant la Commune (articles 2111 et 2115),

- le montant correspondant à la valeur viabilisée du terrain du lotissement de la Pointe de Fromentières faisant l'objet d'un bail emphytéotique avec Vivarais Habitat (article 21318),
- le mandatement du prix des travaux pris en charge par la Commune sur le lotissement de la Pointe de Fromentières : voirie principale et éclairage public (article 2313),
- des travaux de voirie pour un montant de 190 000 €, honoraires comprises (article 2151),
- l'acquisition d'un tractopelle (article 21571),
- les écritures d'intégration dans l'inventaire communal de l'opération 1 PC par classe et l'informatisation de la bibliothèque (article 2183),
- les travaux de rénovation du stade de football pour un montant de 466 953 € (article 2315).

Le montant de 120 650 € au compte 2318 n'est pas affecté et permet l'équilibre du budget.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, sont inscrits :

- le FCTVA relatif aux dépenses constatées dans le compte administratif 2007 et 2008,
- les subventions attendues pour les travaux de voirie et de rénovation du stade de football (chapitre 13),
- les emprunts nécessaires aux acquisitions foncières (120 000 €) et au financement des travaux rénovation du stade de football (280 000 €)
- la vente des locaux de l'ancienne perception, des anciens garages de la DDE ainsi qu'un terrain pour permettre l'installation d'une chambre funéraire (chapitre 024),
- les écritures d'intégration dans l'inventaire communal de l'opération 1 PC par classe et l'informatisation de la bibliothèque (chapitre 23),
- le montant de l'amortissement des biens et des travaux ayant trait à la gestion des gîtes, de la salle du lac et du camping (chapitre 040).

II- Concernant le budget Lotissement

Ce budget prévoit :

- en dépenses : l'achèvement des travaux d'aménagement du lotissement de la Pointe de Fromentières et de la voirie du lotissement de Siveyrac ;
- en recettes : la vente des lots du lotissement de la Pointe de Fromentières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 voix contre (Madame Jacqueline CALIXTE) approuve le budget primitif 2009 tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Le vote s'est fait par chapitre.

4. Nomination de Monsieur Aldo PISCINI, Président du Comité de Jumelage de Baschi Citoyen d'honneur de la Commune de Vernoux-en-Vivarais

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Monsieur Aldo PISCINI Citoyen d'honneur de la Commune.

Madame le Maire rappelle que depuis la signature du traité de jumelage en août 1985, entre les Communes de Baschi et de Vernoux, Monsieur Aldo PISCINI, Président du Comité de Jumelage de Baschi, n'a cessé de travailler aux échanges annuels entre les habitants de nos deux communes.

Son engagement et sa bonne humeur ont été déterminants pour la réussite du jumelage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Aldo PISCINI, Président du Comité de Jumelage de Baschi, Citoyen d'honneur de la Commune de Vernoux-en-Vivarais

5. Désignation d'un délégué auprès du Conseil d'Administration du Collège Pierre Delarbre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Sabine CUENCA a démissionné de sa fonction de déléguée auprès du Conseil d'Administration du Collège Pierre Delarbre.

De nombreux conseillers ayant donné procuration, Madame le Maire propose :

- de reporter la désignation d'un nouveau délégué,
- de siéger temporairement au Conseil d'Administration du Collège Pierre Delarbre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, retient la proposition de Madame le Maire.

6. Remboursement de frais

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du remplacement du revêtement synthétique du terrain de football, une délégation de représentants de la Commune et de l'Association Sportive Vernousaine s'est rendue dans la Loire pour visiter différents terrains de football synthétique.

Monsieur Marcel FRECHET adjoint aux sports, a fait l'avance des frais de repas et Madame le Maire demande l'autorisation de lui rembourser la somme correspondante soit un montant de cent vingt trois euros (123,00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de cent vingt trois euros à Monsieur Marcel FRECHET.

7. Plantation d'arbres à l'hôpital Beauregard

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a souhaité que deux arbres soient plantés en remplacement de chaque arbre abattu sur le domaine public

A ce titre, Madame le Maire indique que la Commune a donné trois érables à l'Hôpital Beauregard pour une valeur de 500 euros.

Madame le Maire présente également un devis des pépinières JACQUET établi à la demande de l'Hôpital Beauregard pour un montant de 8 814,30 euros hors taxe.

Madame le Maire propose que la Commune participe financièrement à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de cinq cents euros pour sa participation à l'aménagement extérieur

8. Commission d'attribution de subventions aux associations

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à créer une commission pour l'examen des dossiers de demande de subventions des associations pour l'exercice 2009.

Après avoir fait acte de candidature, ont été désignés, à l'unanimité, en qualité de membre de la Commission d'attribution des subventions aux associations : Mesdames Sabine CUENCA, Danielle SAGNES ; Mademoiselle Sophie BEAL ; Messieurs Yohan BLANCHARD, Marcel FRECHET, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE et Gilles LAMBOLEY.

9. Contrat territorial pour une gestion durable de la ressource en eau pour le territoire « EYRIEUX - EMBROYE »

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Commission Permanente du Conseil Général dans sa séance du 2 mars 2009 a approuvé le contrat territorial pour l'assainissement et la restauration des cours d'eau sur le territoire « EYRIEUX - EMBROYE ».

Ce programme prévoit entre autres, pour la Commune de Vernoux-en-Vivarais :

- une tranche ferme sur la période 2009-2011 incluant dans la restauration des cours d'eau une aide pour l'étude qualité du lac aux Ramiers et petits aménagements pour améliorer la qualité du lac aux Ramiers ;
- une tranche ultérieure à 2011 comprenant des aides au titre de la création d'un système d'assainissement complet au hameau de la Justice.

La problématique de l'assainissement au quartier de Rantoine a été évoquée lors de la réunion territoriale organisée par le Département de l'Ardèche. Ce dossier pourra faire l'objet d'une inscription soit au titre du fonds de réserve pour la période 2009-2011, soit au titre de la tranche ultérieure à 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature, avec le Département de l'Ardèche, du Contrat territorial pour l'amélioration du cadre de vie des Ardéchois.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 1h30.